

**Arrêté n°100-2022-ELE-035 portant rectification d'une erreur matérielle
contenue dans le PV de proclamation des résultats des élections à la
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire – Circonscription
Science et Technologies – Collège usagers**

Vu l'arrêté n°090–2022-ELE-02 portant recevabilité des candidatures pour l'élection des représentants des usagers à la commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Arrête

Article 1 : Correction

M. Florian BONINO est élu en qualité de suppléant de M. Alexandre KHOKHLOV (liste « BOUGE TON CAMPUS avec GAELIS et ses assos »).

Article 2 : Exécution

Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université ainsi que par la mise en ligne sur le site intranet dédié aux élections.

Fait, à Villeurbanne, le 29 novembre 2022

Le Président de l'Université,

Frédéric FLEURY

